

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

N° 2024/03/28/08 - OBJET : Adhésion de la commune au SIVU Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette.

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°6, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, LAFFITTE Patrick

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON à Bernadette SAMUEL, Emilie GERMAIN à Dominique STEKELOROM, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée l'intérêt manifesté par la commune pour adhérer à ce syndicat intercommunal à vocation unique afin de conforter et épauler les assistantes maternelles agréées.

Il précise que les conditions d'adhésion nous ont été notifiées par courrier de Madame la Présidente en date du 8 février 2024. Il s'agit d'une contribution de 0,30€ par habitant et de 9€ par enfant de moins de 6 ans. Monsieur le rapporteur indique qu'à ce jour la contribution due par la commune serait en application de ces critères fixée à 1 808€ par an.

Il convient ce jour de délibérer afin de solliciter formellement l'adhésion de la commune de Maussane les Alpilles au SIVU Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Vu les missions et les modalités de fixation des contributions des communes du SIVU Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette,

DECIDE de solliciter l'adhésion de la commune de Maussane les Alpilles au SIVU Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette

DONNE au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 29 MARS 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernadette SAMUEL



Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 29 MARS 2024